AVEC LA 3e ARMEE AMERICAINE, 20 mars. — Les blindés du général Patton ont atteint un point situé à 3 kilomètres environ au nord-ouest de Kaiserslautern, où se trouve le principal centre de ravitaillement ennemi.

Paris-presse

Rédaction, Administration, Publicité : 100, rue de Richelieu, Paris (2e). Tél. : Rich. 81-55 à 58

Mercredi 21 Mars 1945 — 2e ANNEE N° 111 — Dernière édition — 1 fr. 50

PATTON A 12 km. DE MAYENCE

Chute imminente de Worms, Ludwigshafen, Kaiserslautern

Coup de main des Français sur la rive droite du Rhin

Un raid de 4 heures : 400 prisonniers

BALE, 20 mars. — Dimanche, à l'aube, les troupes françaises du général de Lattre de Tassigny ont franchi le Rhin pour la première fois. Un bataillon d'infanterie a débarqué sur la rive droite, à proximité de Maerkt, au nord de Bâle. Il a fait prisonniers 400 Allemands qu'il a ramenés. Le raid en territoire ennemi a duré quatre heures. (U.P.)

Les armées de Patton et de Patch ont effectué de nombreuses percées dans les lignes allemandes au sud de la Nahe, à l'est de Sarrebruck et au nord de la frontière franco-allemande d'Alsace. Partout les fortifications ennemies s'écroulent et la retraite allemande se transforme en complète débâcle.

De trois côtés différents, les blindés américains marchent sur Kaiserslautern, chef-lieu du Palatinat, dont la chute est imminente. Les troupes nazies tâchent de se retirer dans la plus grande confusion sous le feu de l'artillerie, des chars et des avions.

Les blindés venant du nord et ceux venant de l'est ont fait leur jonction au sud de la Nahe, encerclant plusieurs milliers d'Allemands dans l'Oldenburg.

Cet après-midi, les Américains étaient à quelque 12 kilomètres de Mayence. Ils marchent sur Worms, sur Ludwigshafen et Mannheim, déjà soumis au pilonnage des aviations tactiques.

Dans la Sarre, toute la partie de la ligne Siegfried, de Merzig à Deux-Ponts est tournée. Coupés à Boumholder et à Saint-Wendel, les Allemands évacuent sans combat les forts dont ils étaient si fiers. De Deux-Ponts au Rhin, il apparaît bien que le front ennemi cède actuellement sur toute sa longueur.

SUR LA LAUTER

En Alsace, la frontière est franchie partout. Selon l' « Exchange Telegraph », la Lauter a été passée par les Français au nord de Lauterbourg, entièrement libéré.

Ainsi, à l'Ouest, on assiste comme à l'Est, à l'alignement des positions avant l'assaut final. La conquête du Palatinat fait pendant à celle de la Poméranie. Et, sans doute, les Allemands tenteront-ils de conserver des têtes de pont à Mayence et à Ludwigshafen, comme à Kustrin et à Francfort.

Cependant, tandis que la tête de pont de Remagen se développe, atteignant 30 kilomètres de longueur et 14 de largeur, la 2e armée britannique et cinq autres armées auraient, d'après le D.N.B., achevé leurs préparatifs d'offensive sur le Rhin entre Nimègue et Cologne.

EN HONGRIE

L'agence D.N.B. annonce qu'en Hongrie, à l'est du lac Balaton, les troupes du maréchal Tolboukhine attaquent sans interruption et la lutte fait rage. La situation des forces germano-hongroises est devenue critique près de Komorno.

En Haute-Silésie, après quatre jours de combats, Koniev a pu progresser dans la région de Neustadt et dans le secteur de Neisse.

Le nouveau lance-fusées américain — capable de lancer 60 projectiles à la fois — est monté sur un char Sherman. Le voici en action sur le front ouest. (C. P. 00183).

AU CONSEIL DES MINISTRES

- *Echanges avec l'étranger ;*
- *Reconstruction ;*
- *Situation en Indochine.*

Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin, sous la présidence du général de Gaulle.

Sur le rapport de M. Jeanneney, ministre d'Etat, le gouvernement a décidé de consulter l'Assemblée consultative provisoire sur la date d'ouverture, en 1945, de la deuxième session ordinaire de cette Assemblée, compte tenu de la date des élections municipales et cantonales.

En conséquence, la session sera retardée de cinq semaines.

Les échanges avec l'étranger

M. Mendès-France, ministre de l'Economie nationale, a soumis à l'approbation du Conseil un projet d'ordonnance relatif au régime de la péréquation des échanges avec l'étranger, certains produits étant achetés au-dessus de la taxe française alors que d'autres laissent une marge trop grande de bénéfices.

Les attributions de la Reconstruction

Sur la proposition de M Dautry, le gouvernement a fixé par ordonnance les attributions du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme.

Le Secrétariat général de la Famille

Sur la proposition de M. Billoux, ministre de la Santé publique et de la Famille, le Conseil a adopté une ordonnance organisant le Secrétariat général à la Famille et à la population.

L'état d'Angers et de Bordeaux

M. René Mayer, ministre des Travaux publics et des Transports, a rendu compte au gouvernement des conclusions qu'il a tirées du voyage d'inspection qu'il vient d'effectuer dans les régions d'Angers et de Bordeaux.

La situation en Indochine

M. Giacobbi, ministre des Colonies, a donné connaissance au Conseil des derniers rapports qu'il a reçus concernant les combats qui se déroulent en Indochine et les succès remportés par nos troupes, spécialement à Tien-Yen et Monkaï.

Nominations

M. de Montsigou, conseiller d'Etat, a été nommé secrétaire général au ministère des Prisonniers, réfugiés et déportés.

M. Alain Savary, délégué à l'Assemblée consultative provisoire, a été nommé commissaire de la République à Angers, en remplacement de M. Michel Debré, chargé de missions auprès de la présidence du gouvernement.

LE GÉNÉRAL DE GAULLE fait cet après-midi une brève déclaration à l'Assemblée consultative

L'Assemblée consultative a poursuivi aujourd'hui la discussion du budget des Colonies.

Au cours de la séance du matin, en tout petit comité, elle entendit divers orateurs.

Au début de la séance de l'après-midi, elle entendit M. Giacobbi, ministre des Colonies, qui répondit aux divers orateurs et exposa son programme d'action.

C'est aussitôt après que le général de Gaulle devait prendre la parole pour une brève déclaration sur la situation en Indochine.

LA LOI MARTIALE EN ALLEMAGNE

NEW-YORK, 20 mars. — La radio américaine diffuse une information annonçant que la loi martiale a été proclamée dans toute l'Allemagne.

La reine Wilhelmine visite la Hollande libérée

BRUXELLES, 20 mars. — La reine Wilhelmine, venant de Bruxelles, a visité Flessingue et plusieurs localités de la Hollande libérée. C'est la première fois, depuis 1940, que la souveraine se rend dans son pays.

Hommes de la planète

Le lieutenant Byrd Thompson, pilote d'un avion de chasse Mustang, venu d'Angleterre, raconte qu'après avoir fait partie de l'escorte des gros avions alliés qui bombardèrent Berlin, le 18 mars, il dépassa l'Oder et rencontra des chasseurs russes. Volant à côté de l'un d'eux, il a échangé avec lui des signes. C'est le cas de beaucoup d'autres pilotes alliés ce jour-là : on a vu des formations entières, alliées et russes, se saluer de loin en balançant leurs ailes.

Voilà la réponse que les Allemands ont obtenue : ils avaient cru, en 1939, écraser le monde sous la grandeur de leurs conceptions militaires et industrielles. Moins de cinq ans après, les jeunes hommes de Vladivostok et de San-Francisco se tendent la main par-dessus la petite Allemagne. Les Allemands avaient cru établir le règne de la force en prenant l'Europe pour base. La réplique leur vient, suivant un plan qui englobe la planète entière. Ils sont battus à leur propre jeu. Qu'ont-ils à dire, maintenant ? Rien.

C'est dans ces circonstances que la France libérée revient à la vie. Nous entendons assez souvent de distingués écrivains affirmer, dans des articles et dans des livres, que notre pays doit parler dans le silence allemand et offrir aux Alliés les formules du monde de demain. Je vois bien ce qu'ils veulent suggérer; mais méfions-nous de l'éloquence pure. Quand la France de 1789 a inspiré l'Europe, elle avait affaire à des peuples voisins d'elle malgré tout, et qui devinaient le langage de Paris. Aujourd'hui, pour toucher les jeunes hommes de Vladivostok et de San-Francisco, pour trouver un langage commun avec eux, nous ferons bien de compter d'abord sur nos actes. Nos soldats qui entrent en Allemagne parlent mieux pour la France que bien des doctrinaires.

Montrons à nos amis et alliés, qui vivent et pensent sur le plan de la planète entière, une France capable de prendre une part éminente au règlement du problème allemand, une France qui maintient l'harmonie dans son empire et qui surmonte les difficultés héritées de l'occupation. Ce sera la meilleure préface à l'exposé futur de notre philosophie. Et, entre temps, nos philosophes auront pu reprendre contact avec le monde nouveau, le vaste monde dont ils ont été séparés pendant quatre ans.

Philippe BARRÈS.

A PARTIR de 18 heures
DERNIÈRE COMPLÈTE
Courses - Spectacles

En août 1944, dans le Palais endormi

Pétain avait fait aménager un cabinet de travail

LES MYSTERES DE L'ELYSEE

Etait-ce pour y recevoir le général de Gaulle ?

par Merry BROMBERGER.

Le Palais de la Belle au Bois Dormant connaît, depuis quelques jours, des va-et-vient insolites.

Des architectes visitent l'Elysée, notent les réfections exigées par quatre ans d'humidité, parcourent le jardin.

Les décorateurs du mobilier national dressent la liste des tapisseries et des meubles historiques qui y furent enlevés en 1940 et qui doivent y retrouver place.

Le service intérieur refait une fois de plus le décompte des milliers de draps et de serviettes dont il dispose.

L'administration des Beaux-Arts procède à la remise en état du Palais.

On en profitera pour faire disparaître deux meubles surprenants dans le décor ancien de l'Elysée, un fauteuil de dentiste tournant sur un socle d'acier et un bureau style Levitan, qui jurent dans le salon d'argent où Napoléon Ier avait signé l'abdication de 1815 et où le prince-président avait ouvert, la nuit du 2 décembre, le dossier du Rubicon.

Ce mobilier hétéroclite est la trace surprenante d'un dessein plus surprenant encore.

Un télégramme de Vichy

C'était en août dernier. L'armée de la Libération approchait de Paris. Un télégramme de Vichy donna l'ordre de meubler en hâte un bureau dans les appartements officiels. Pétain avait décidé de se rendre à l'Elysée. Etait-ce pour y accueillir le général de Gaulle ? Les propositions qu'il eut le front de faire apporter au premier Résistant, comme il a été récemment révélé, le donnent à penser.

Est-ce parce que cette entrevue hypothétique exigeait pour témoins des meubles de son temps destinés à devenir historiques ou pour épargner à un décor déjà consacré l'affront d'une présence insupportable ? Toujours est-il que l'on fit disposer à l'Elysée ce mobilier cocasse dans ce cadre consacré.

La palinodie qu'il se proposait fut interdite au maréchal. Il dut disparaître dans les fourgons de l'étranger. Seul, son envoyé resta à Paris pour faire au Libérateur des offres burlesques de conciliation.

Ainsi vont se retrouver dans leurs meubles familiers les fantômes de l'Elysée. On va ramener rafraîchis du garde-meuble de la Pompadour les canapés au petit point où s'asseyaient en guirlande les beautés qui distrayaient de ses misères par leur seule vue le financier Beaujon. On va retendre dans le salon des Murat les tapisseries qu'y fit poser l'ardente princesse Murat.

Résurrection

On va reposer les tapis fleuris d'abeilles où Napoléon promena tour à tour à son bras Joséphine et Marie-Louise, remonter les pendules Restauration qui enchantaient la duchesse de Berry, rallumer les lustres second Empire qui brûlèrent de mille bougies pour accueillir Eugénie de Montijo venue à Paris ceindre une couronne d'impératrice, raviver les glaces ternies de la galerie où le duc de Morny avait installé ses volières et ses cages de ouistitis, passer au plumeau les dames peintes en rose avec une pointe de rouge au sein, logées dans le plafond de conciserie de la salle des fêtes, orgueil du président Carnot, au sommet de laquelle elles s'obstinent à croire qu'elles font rêver les sénateurs.

Dans le jardin, sera rafraîchi le gazon d'où s'élevait chaque dimanche en aérostat, sous le Directoire, quand l'Elysée était un Luna-Park, l'ancien commissaire de la Convention Garnerin qui redescendait en parachute sur les toits environnants. La police y intervint pour interdire à l'aéronaute une ascension avec une dame pour ce motif que le spectacle de deux personnes de sexe différent s'enlevant publiquement dans les airs offensait les bonnes mœurs. On nettoiera la pièce d'eau où le président Grévy, chaque matin, surveillait les ébats de Bébé, son canard favori

Le sommeil de l'Elysée prend fin avec le printemps de la Paix.

LA RÉPARATION des dommages de guerre *dépasse* les possibilités de l'État

Le quantum attribué aux sinistrés sera fonction des clauses de la paix

Au cours du Conseil des ministres, d'importantes mesures ont été prises en ce qui concerne l'action du ministère de la Reconstruction et le sort des sinistrés.

Une commission mettra au point la législation définitive des dommages de guerre et de la reconstruction après la cessation des hostilités.

Les premières évaluations chiffrant les dommages à deux mille milliards, l'Etat ne saurait assumer la réparation de pareils dommages.

Il devra s'en tenir à la réparation des dommages dont la reconstruction sera jugée nécessaire à la reprise économique.

Le quantum à attribuer aux sinistrés ne sera donc arrêté que lorsqu'on sera fixé sur l'effort possible, sur les possibilités de production et compte tenu des conditions du traité de paix, lequel devra déterminer l'importance et les modalités des concours en nature qui devront être imposés aux pays vaincus.

INCERTITUDES politiques

Le nombre inaccoutumé des conseils des ministres et le mystère qui les entoure ont créé dans les milieux politiques une vive curiosité.

Mais il est bien difficile de la satisfaire sur le plan de la pure objectivité. On ne peut guère poser qu'une série de points d'interrogation.

● Seront-elles ajournées ? Moins encore en prévision d'une fin rapide de la guerre que parce qu'une sérieuse révision des listes électorales s'imposerait ?

● Est-il vrai que, dans certaines grandes villes, et notamment à Paris, il y ait plus d'électeurs inscrits qu'avant guerre malgré l'absence des prisonniers et des déportés ?

● Est-il vrai que ce soit le résultat de la multiplication des doubles et triples identités établies pour les besoins de la lutte clandestine ?

Voilà pour le problème électoral. Mais ce n'est pas tout.

● Envisagerait-on, après y avoir renoncé pendant plusieurs mois, un remaniement ministériel qui porterait sur plusieurs noms ?

● D'autre part, la position du parti communiste n'a-t-elle pas besoin d'être éclaircie ? Est-il vrai qu'il ait été invité à choisir entre le maintien de ses représentants au gouvernement et une action divergente dans le pays ?

Voilà beaucoup de points d'interrogation. Ils suffisent à montrer qu'il existe des difficultés inévitables lorsqu'il s'agit de passer d'une union nationale intégrale statique à une action constructive commune.

Georges GARREAU.

Les cinémas rouvriraient demain

Les propriétaires des cinémas ont tenu ce matin, une réunion.

A l'issue des délibérations, les assistants, à l'unanimité moins quelques voix, ont décidé la réouverture des salles de cinéma pour demain mercredi.

Ils ont décidé également d'accorder à leur personnel un à-valoir sur les augmentations qui pourront être fixées par la commission nationale des salaires, qui fonctionne actuellement au ministère du Travail.

L'importance de cet à-valoir, pour le cas où le ministre du Travail n'accepterait pas de le fixer lui-même, sera de vingt pour cent sur le taux des salaires en vigueur à la veille de la grève.

Les personnels tiennent, de leur côté, une assemblée générale cet après-midi, salle du « Normandie ».

Nouvelle avance de l'heure le 2 avril

L'avance de l'heure légale qui, depuis le 2 octobre, était d'une heure, sera portée à deux heures à partir du 2 avril.

Consultez avec soin en page 2

notre tableau de conseils pratiques
pour établir, avant le 1er avril
votre déclaration fiscale

Le projet sur l'éligibilité des parlementaires de Vichy

M. Adrien Tixier, ministre de l'Intérieur, va soumettre à la signature du général de Gaulle un projet d'ordonnance relatif à l'éligibilité des parlementaires qui ont voté pour Pétain le 10 juillet 1940.

Certains de ces derniers pourront être relevés de leur déchéance s'ils peuvent faire la preuve qu'ils ont rendu des services effectifs à la Résistance.

Leurs dossiers seront examinés par un jury d'honneur composé de 22 parlementaires membres de l'Assemblée consultative qui seront tirés au sort parmi les 60.

L'ordonnance prévoit, en outre, que les cas d'inéligibilité seront étendus à certaines catégories de fonctionnaires pour faits de collaboration et à certains commerçants et industriels qui ont réalisé des profits illicites. Les cas de ces derniers seront soumis à un jury d'honneur institué sous la présidence d'un conseiller d'Etat.

Le projet d'ordonnance sera déposé incessamment sur le bureau de l'Assemblée consultative pour avis.

mots croisés

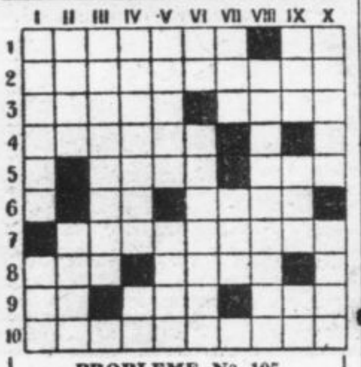

PROBLEME N° 105

HORIZONTALEMENT. — 1. Docteur. Métal. — 2. Qui parfume. — 3. Département. Cruelle. — 4. Corps célestes. — 5. Département. Peigne. — 6. Seul. Voies. — 7. Réunion. — 8. Divinité nordique. Isolé. — 9. Pronom. Présent. Mèche rebelle. — 10. Brille sur la table.

VERTICALEMENT. — I. Epousée. Roi de Juda. — II. Archer. Fils de Jacob. — III. Incertaine. — IV. Ciels couverts. Particule. — V. Loger. Père de Jason. — VI. En vitesse. Promesse solennelle. — VII. Abri douillet. Roi de théâtre. — VIII. Disputer. — IX. En nourrice. Risque. Lettre grecque. — X. Vrais. Lac.

Solution du problème n° 104

HORIZONTALEMENT. — 1. Barons. Pal. — 2. Orageux. Le. — 3. Urticaires. — 4. Gi. Ove. — 5. Eviers. Ir. — 6. Ris. Iéna. — 7. Salluste. — 8. Staël. Sûre. — 9. Rectitudes. — 10. As. Assez.

VERTICALEMENT. — I. Bouger. SRA. — II. Arrivistes. — III. Rat. Isaac. — IV. Ogive. Let. — V. Nec. Rallia. — VI. Suais. Ts. — VII. Xi. Issus. — VIII. Ro. Etude. — IX. Alevinerez. — X. Lésera. Es.

CELEBRATION du premier anniversaire de la mort de Médéric

Pour célébrer le premier anniversaire de la mort de Médéric, héros de la Résistance tombé pour la France le 21 mars 1944, des cérémonies, placées sous la présidence d'honneur du général de Gaulle, auront lieu, demain mercredi, au cimetière des Batignolles et à la Préfecture de police et jeudi, à 19 h. 50, au Théâtre des Champs-Elysées, où se feront entendre l'Orchestre national et les chœurs de la Radiodiffusion française.

Championnat de France de Cyclo-Cross
1er ROBIC
sur Cycle GENIAL-LUCIFER
Pneus HUTCHINSON
Dérailleur SIMPLEX

COMÉDIE CHAMPS-ÉLYSÉES
La SAUVAGE
de Jean ANOUILH

RENAISSANCE - « AURELIE » (3 actes de Germaine Lefrancq) nous expose les tourments, les désirs ridicules, mais au fond douloureux, d'une vieille fille qui souffre du célibat. Vendredi 23 ct 1re à bur. ouverts avec Marguerite PIERRY, Mady BERRY et Raymond CORDY, Paul VILLE, MAXIMILIENNE

PALACE, 20 h. 15
MONSIEUR CHASSE!
Dimanche : mat. 15 h. Soir. 20 h. 15

ravitaillement

800 grammes de matières grasses 750 grammes de viande... ...mais c'est en Belgique

Nos confrères belges publient le tableau des rations pour le mois d'avril : Pain ou pâtisserie, 350 gr. par jour ; café vert, 100 gr. par mois ; sucre, 1 kg ; margarine, 400 gr. ; beurre, 100 gr. ; saindoux, 200 gr. ; graisse de bœuf, 100 gr. ; viande, 750 gr. ; pommes de terre, 9 kgs.

Tout cela sans compter la chicorée, les légumes secs, les œufs, les confitures ou chocolat.

Et pourtant, la Belgique a été occupée et bombardée autant que nous, et connaît les mêmes difficultés...

Qu'en pensez-vous monsieur Ramadier ?

Chez vos fournisseurs

Pommes de terre : 2 kgs avec n° 48.

Bâtons caséinés : 250 gr. avec DZ (J1, J2, J3).

Noix, avec DW aux J2 des 8e, 9e et 10e secteurs.

Vos inscriptions

Poisson, avec DI ; œufs, avec DU.

LES BONS DU TRESOR
sont émis à échéance de 6 mois, 1 an ou 2 ans, au choix du souscripteur
Il existe des coupure de 1.000 fr., 5.000 fr., 10.000 fr., 50.000 fr., 100.000 fr., etc...
On souscrit partout

BOBINO Tous les jours 15 h. et 20 h. 15 - JANE SOURZA Roger LUCCHESI et Georges ULMER

EUROPEEN Ts les jours mat 15 h. sauf vendredi. Soirée Sam., Dim., Lundi et Mardi à 20 h. 15

LIDO
Ts l. jours de 21 h. à 2 h. du mat.
La Revue du Lido
Manifestation de Bienfaisance
Un DROIT D'ENTREE de 10 Fr. sera perçu au profit
du Comité National des Œuvres du Soldat
Tél. ELY. 11-61, 11-62

Le 19 mars 1945, Paris-presse a été tiré à 280.914 exemplaires

Images de la mode

JACQUES COSTET : une maison jeune, gaie, pleine d'entrain. Les jupes sont amples, courtes ; quelques-unes s'arrêtent même au-dessus du genou, pour des modèles sport, pour la campagne. Ainsi, « Quai des Brumes » est un imperméable d'une efficacité toute relative...

Les manches, volumineuses, traitées souvent comme des bobèches, encadrent la naissance du bras. De très grands décolletés ou, bien au contraire, le cou se dégage à peine de l'encolure.

Des écharpes en tissu imprimé tranchent sur des unis. Elles s'échappent d'un drapé, en suggèrent un autre, donnent de l'envol à des silhouettes plus plates, accompagnent une ligne sculpturale.

Les couleurs ? Beaucoup de brun et de beige. Le noir a, pour ainsi dire, disparu !...

Plusieurs boléros traités en vestes courtes et cintrées libèrent souvent des corsages différents. Somptueux enroulements de renards sur des tailleurs habillés.

Ravissante utilisation de carrés en cachemire assemblés pour des robes de style « paysan » fort élégantes.

Les imprimés sont variés : petits et grands dessins, teintes vives et teintes tranquilles...

« La Blonde Vénus » est un excellent modèle interprété en deux tons : pain brûlé et sable. Taille longue, large jupe froncée sur les hanches partant en corolle sous la taille. Courte veste moulant le buste et se confondant avec le corsage.

Pour le soir, une robe blanche, robe nuptiale du reste, en crêpe mat, sorte de fourreau drapé d'où se détache une immense écharpe relevée en sari sur les cheveux.

Conseils printaniers.

Une ceinture, une paire de gants ! Deux accessoires destinés à égayer une robe noire ou sombre. La ceinture s'accommode du tissu de la robe : un motif en piqué blanc en éclaire le devant. C'est une bande légèrement drapée, fixe, reliant la ceinture même, qui est rigide. Elle se ferme dans le dos par une simple boucle recouverte.

Les idées du drapé, du nœud sont reprises pour les gants. Quand ils sont traités dans l'étoffe de la robe, le poignet seul est en piqué.

Vous pouvez aussi interpréter les gants entièrement blancs : la note sera encore plus printanière.

Si vous êtes adroite, sans doute pourrez-vous exécuter vous-même ces deux projets ?

NINE.

Un incendie ravage les hangars de l'arsenal terrestre de Toulon

TOULON, 20 mars. — Un incendie s'est déclaré hier après-midi dans les hangars de l'arsenal terrestre de Toulon où sont entreposées d'importantes quantités de marchandises.

Les flammes embrasèrent en quelques instants les bâtiments et plusieurs milliers de balles de coton furent la proie du feu.

Dès maintenant, on peut évaluer les dégâts à plusieurs dizaines de millions.

Courses au Tremblay

PRIX DU CHENE FEUILLU

1. Hindoustan (Blanc) (121) G. 116 à M. Sawicki P. 28
2. Khartoum (Signoret) (107) P. 32
3. Télémaque (Bois.) (116) P. 24

2 l., 1 l. 1/2, enc. 16 partants. N. pl. : 103, 106, 108, 109, 112, 114, 119, 120, 122, 123, 124.

PRIX DU BOIS LA DAME

1. Soliman (Johnstone) (202) G. 14 au comte de Chambure P. 16
2. Pearl Net (Brethès) (215) P. 27

Jumelé : 69.
2 l. 1/2, 1 l. 4 partants.
N. pl. : 211, 221.

PRIX des GRANDS FEUILLARDS

1. Luciole (F. Hervé) (308) G. 53 à M. Myriam Eknayan P. 22
2. Cappella (Signoret) (312) P. 17

Jumelé : 147.
1 l., c. enc.
N. pl. : 302, 305, 314, 320.

BOURSE DE PARIS DU 20 MARS (Clôture)

VALEURS	Cours précéd.	Cours du jour	VALEURS	Cours précéd.	Cours du jour
3 % perpétuel	101 05	100 80	Forges Nord-Est ..	1380	1356
5 % 1920	152 55	152 50	Denain-Anzin	2340	2345
3 1/2 % Am. 1942	104 80	104 60	Peugeot	1398	1385
3 % Amort. 1942.	101 10	101 »	Schneider	3810	3800
3 % Amort. 1945.	101 20	101 15	Courrières	735	705
Créd. Nat.obl. 1919	630	622	Lens	840	826
Créd. Nat.Janv.1942	5205	.....	Le Nickel	3650	3650
Créd. Nat.Déc. 1943	10440	10460	Pennaroya	1130	1150
S.N.C.F. 4 % 1941	1031	1031	Fr. des Pétroles....	2890	2828
Banque de France.	28600	28500	Gafsa	3894	3890
Banq. de l'Indochine	13000	12725	Air Liquide	3235	3200
B.N.C.I.	1250	1240	Ugines	3775	3705
Banq. Paris P.-Bas	1894	1840	Kuhlmann	2200	2185
Banq.Un. Parisienne	1220	1219	Péchiney	2935	2925
Compt. d'Escompte.	2460	2390	Rhône-Poulenc	3290	3260
Créd. Commerc. Fr.	1831	1770	Saint-Gobain	6900	6860
Crédit Industriel ..	1410	1410	Chargeurs Réunis..	3548	3505
Crédit Foncier	7390	7100	Brass. Quilmès	26800	26850
Crédit Lyonnais ..	2440	2380	Raffin. Say	1250	1230
Société Générale ..	2425	2455	Poliet et Chausson.	5800	5750
Suez (action)	50700	50850	Plant. d'Hévéas ..	1175	1130
Métropolitain	1753	1700	Afrique Occidentale	5700	5651
Nord	1950	1935	Canadian Pacific ..	1128	1104
Tram. Indoch. jouis.	.....	.....	Rio Tinto U	5540	5540
Lyonnaise des Eaux	1725	1700	Royal Dutch (10)	14995	14000
C.P.D.E.	1950	1900			
Générale Electricité	3601	3570			
Energie Industrielle	1900	1875			
Union d'Electricité.	895	851			
Elel.Ch. et For.Mot.	1750	1795			
Gaz et Elec.(Réunis)	981	976			
Gaz France et Etr.	1590	1570			
Chant. St-Naz. ...	3700	3570			
Fives-Lille	1545	1550			

MARCHE DES COURTIERS

Cambodge	1649	1650
Padang	1660	1661
Shell Transport ..	1775	1750
De Beers	5175	5425
Crown Mines	3675	3650
Rand Mines	3100	3130

GALA DE BOXE A WAGRAM, le 22 mars, à 20 heures
LOUIS THIERRY contre Vignes
RENE MEGRET contre Maton
et quatre autres combats. Location à Wagram. Losa, 5, rue de la Banque. CEN 68-94 et S. V. P.

CONSULTEZ CE TABLEAU

pour établir, avant le 1er avril, votre déclaration d'impôts

IMPOT GENERAL SUR LE REVENU

TOUS LES CONTRIBUABLES

DOIVENT déclarer les revenus de toutes catégories dont ils ont bénéficié au cours de l'année 1944, en utilisant la formule blanche modèle B, mise à leur disposition par l'administration.

Cette formule doit être adressée au Contrôleur de leur domicile habituel.

La femme mariée n'a aucune déclaration à souscrire lorsqu'elle vit avec son mari sauf dans le cas où elle s'est mariée au cours de l'année ; elle doit alors souscrire elle-même la déclaration de tous ses revenus antérieurs au mariage.

REVENUS EXCEPTIONNELS

En cas de revenus de cette sorte, le contribuable doit demander, avec justifications à l'appui, la répartition de ces revenus sur les années de 1936 à 1944, postérieures à l'élément générateur du revenu.

REVENUS DIFFERES

Lorsque par suite de circonstances justifiées indépendantes de la volonté du contribuable la perception de revenus a été différée, il y a lieu de répartir ces revenus également sur la période comprise entre l'échéance normale et la date de perception.

En cas de non-déclaration, il y a taxation d'office avec majoration de 25 %. Cette sanction s'applique à tous les autres impôts pour lesquels une déclaration est prévue.

IMPOTS CEDULAIRES

INDUSTRIELS ET COMMERÇANTS

SAUF ceux soumis au forfait, doivent déclarer sur formule chamois A-1 au contrôleur du siège de l'entreprise les bénéfices de l'exercice clos en 1944.

Ils joindront les comptes d'exploitation et de pertes et profits, une copie du bilan, un relevé détaillé des amortissements et des provisions et, le cas échéant, les quittances de versement aux comptes bloqués.

Tous sans exception déclareront les salaires payés au cours de l'exercice 1944, ils utiliseront en général un cadre de la formule précédente sauf ceux imposés d'après le forfait pour lequel un imprimé a été prévu : la formule chamois A-2. Cette déclaration a pour objet la taxe d'apprentissage.

Ils pourront demander les exonérations prévues sur une formule fournie par la préfecture et jointe à la précédente déclaration.

CAS PARTICULIERS

1) Les entreprises qui ont réalisé un montant de ventes au détail de plus de 1.000.000 le déclareront sur la formule chamois A-1.

2) Les redevables du prélèvement temporaire, qui optent pour le bénéfice de comparaison forfaitaire, indiqueront sur une note annexe les capitaux engagés à l'ouverture et à la clôture de l'exercice ; ceux qui peuvent être exonérés du prélèvement, qu'une demande a été produite à cet effet.

3) Les entreprises qui ont constitué des provisions pour renouvellement, n'oublieront pas de bloquer les sommes nécessaires.

PROFESSIONS LIBÉRALES

LES contribuables exerçant ces professions ou titulaires de charges ou offices, ou ayant une activité professionnelle imposable à aucune autre cédule doivent déclarer sur une formule spéciale chamois A-3 au contrôleur du lieu d'exercice de leur profession : le montant des recettes brutes, la nature et le montant des dépenses professionnelles, le chiffre du bénéfice net.

Ils n'oublieront pas, s'il y a lieu, de déduire les déficits non amortis des cinq dernières années.

PROFITS ILLICITES

LES entreprises industrielles et commerciales, soumises à l'impôt cédulaire d'après leur bénéfice réel, doivent faire, avant le 1er avril 1945, la déclaration par exercice des profits provenant d'opérations réalisées avec l'ennemi depuis le 1er septembre 1939.

Elles doivent, à cet effet, utiliser le cadre spécial de la formule chamois A-1.

Les contribuables passibles de l'impôt sur les bénéfices non commerciaux doivent faire la même déclaration et utiliser la formule A-3.

Ces déclarations ont une importance considérable : elles sont susceptibles de modifier l'assiette de la confiscation.

AGRICULTEURS

EN principe, en dehors de la formule blanche B, les agriculteurs n'ont pas de déclaration spéciale à souscrire pour leur activité professionnelle.

Ce n'est que lorsqu'ils ont renoncé au forfait qu'ils doivent déclarer au contrôleur de leur domicile le bénéfice réel de l'exercice clos en 1944.

Il n'existe pas de formule spéciale à cet effet.

SOCIETES

a) TOUTES LES SOCIETES,

Quelle que soit leur forme, doivent déclarer en même temps que leurs bénéfices, les rémunérations et les parts de bénéfices distribués à leurs membres au cours de 1944.

Suivant les cas, cette déclaration sera portée sur une formule chamois A-1 ou A-3.

b) LES SOCIETES PAR ACTIONS ET A RESPONSABILITE LIMITEE DECLARERONT

Au contrôleur de leur siège les commissions occultes versées au cours de l'exercice clos en 1944. Il n'existe pas de formule officielle.

c) LES SOCIETES PAR ACTIONS

Doivent adresser à leur contrôleur en même temps que la formule A-1 et leurs comptes, des extraits des délibérations des conseils d'administrations et des assemblées d'actionnaires.

RECLAMATIONS

sur papier libre à M. le directeur des contributions directes.

a) DEGREVEMENTS POUR DETTES HYPOTHECAIRES

Les propriétaires d'immeubles qui ont contracté un emprunt hypothécaire peuvent demander une réduction de l'impôt foncier afférent auxdits immeubles, à concurrence de l'impôt frappant un revenu égal aux intérêts payés au service de cet emprunt.

b) VACANCE DE MAISONS CHOMAGE D'USINES

Pour bénéficier d'un dégrèvement, le chômage ou la vacance doit au moins avoir duré 3 mois et être indépendant de la volonté du propriétaire.

c) REDUCTION DES DROITS DE PATENTE

Pour en bénéficier, les contribuables doivent exploiter les mêmes établissements qu'en 1938 ou 1939 d'une part et d'autre part le chiffre d'affaires devrait être diminué d'au moins un tiers par rapport à ces années.

d) REDUCTION POUR PERTE DE LOYER CONSECUTIVE A LA GUERRE

e) RESTITUTION DES SOMMES TROP PERÇUES EN 1944 SUR LES RETENUES A LA SOURCE

Les provisions pour entretien différé sont augmentées par deux nouveaux coefficients.
Sont admises en déduction des bénéfices des provisions pour reconstitution et réparation d'éléments détruits par faits de guerre

NE PAS OUBLIER QUE :

LES PRISONNIERS ET LES CONTRIBUABLES

retenus hors de France peuvent différer la production de leur déclaration de revenu global jusqu'à leur retour en France ;

LA SITUATION DE FAMILLE

à signaler en vue d'une exonération possible : date du mariage, nombre d'enfants à charge, etc... et celle existant au 1er janvier 1945 ;

IL N'Y A PAS LIEU DE DECLARER

le montant des allocations familiales, d'assistance et d'assurance, retraite des vieux travailleurs, pensions des victimes civiles et militaires de la guerre, retraite du combattant, traitements attachés à la Légion d'honneur et à la médaille militaire, rentes et allocations temporaires des accidentés du travail, rentes viagères servies en échange des valeurs du Trésor, allocations d'attente aux propriétaires sinistrés, indemnités allouées pour frais d'emploi ou risques exceptionnels,

LES MUTILES DE GUERRE A 40 %

célibataires ou mariés sans enfant qui auront signalé leur situation au Contrôleur ne seront pas imposés au titre de la taxe de compensation familiale.

Tableau établi par « PARIS-PRESSE » en collaboration avec « IMPOTS ET SOCIETES »

Offres d'emploi **80 fr.**

Miniaturiste. Pas se présenter, écr. : Veccia, 8, r. Stanislas-Meunier-20e.

Spécialiste impôt direct, capable diriger service important. Adresser curri.vit. : Clairin, 32, r. Guyot-17e.

Société d'Importation de Matériel Américain recherche jeune secrétaire connaissant sténo anglaise. Sérieuses référ. exigées. - H.B.M.C., 6, rue Christophe-Colomb, Paris-8e.

PHOTO PESTRE, 18, rue Marbeuf, Paris (8e) dem. : 1° tr. bon tireur ; 2° ret. rep. à façon très fine.

On dem. bon opérateur, tireur, vendeuse, retoucheur clichés. Studio Pecquet, 95, av. d'Orléans-14e.

Bons MECANICIENS metteurs au point pour répar. auto. DURIEZ, 66, avenue Emile-Zola, PARIS.

Import. maison fond. 1864 ferait sit. lucrat. et d'aven. à MM. Français 25-45 a. aimant les aff., amb., actifs. MIGNOT, 161, r. Montmartre- (2e).

Imp. firme Ind. Française rech. pr CALCUL des TEMPS un technicien de 30 a. env. possédant une bonne formation professionn. d'usinage mécanique. Bx appointements pour homme capable de s'adapter rapidement. Ne pas se présent. Ecr. : DUPUY, 20, av. Wagram. (Réf. 103)

Immeubles **120 fr.**

A vdre HOTEL Partic. quart. chic Neuilly, en Sté, cession de parts, 8 pces, cft, garage, jardin, libre 1er avril 1945. Px 2.800.000. Anj. 91-59

HOTEL Part. libre, 8 p., 1 million WAGRAM, 12 p. + 2 ch. bs, 2.900.000 ARNAL, 77, r. St-Lazare. TRI. 20-60

Me Belleville, Im. libre 10 p. 200.000 Boulé, 37, r. Mathurins. ANJ. 93-43.

Près Gde Boulev., Imm. 5 ét. 5 fen. Revenu net : 37.500. Prix : 975.000. SAFIT, 8, r. Printemps. CAR. 63-50.

IMMEUBLE angle, pierre taille, quartier Montparnasse, 12 locat., bon rapport, 36 fenêtres s. rue. Prix : 650.000 (vaut beauc. plus). - PROPRIETE, 27, r. Pt-Neuf. Gut. 52-79.

PLACE PEREIRE. Très bel HOTEL PARTIC. p. de t., 25 pièces. Libre. Parfait pour siège Société. I.P. IMM. HAVAS - Poste 134. Ric. 70-00. - 62, r. Richelieu.

DENFERT Tr. bel imm. p. de t., 6 ét. 7 cr. 2 bout., 3 app. à l'ét. Cft. R. : 83.000. Px : 1.650.000 SEGONDI, 4, r. Clichy. TRI. 08-45.

Fonds de commerce **130 fr.**

Suis acheteur LICENCE et CARTE TRANSPORTEUR. - VIAUT, 11, rue Nouvelle-Monceau, Le Perreux.

HOTEL 18 numéros, tout casuel, deux entrées. Emplacement. 100 draps. Très productif. Prix : 1.200.000 fr. LECOMTE 25, Bd Sébastopol.

SCIERIE Belle inst. 200 km. Paris, 3.000 m.3 grum. débard. chêne, hêtre. Px (matér. et stocks compr.) : 4.500.000. Guénot, 47, Bd Magenta

CONFISERIE FINE av. MATE-GLACES. Px : 250.000.

COIFF. CHIC, 5 pl. Mat. modern. DAMES. Prix : 525.000.

BARS t. b. situés. Logt. 775.000. Chic. Ch.-Elysées. 3.500.000.

BOUTIQUES à céder. MORVAN 45, boulev. Magenta.

DEUX MAGNIFIQUES AFFAIRES
ANTIQUITES

1° St-AUGUSTIN. Splend. emplacem. d'angle. Lux. install. Tr. gr. rapp. Prix : 3.400.000 fr. (en Société.

2° Wagram. Magas. angle. Agenc. impecc. av. appt. tt cft. Px : 1.700.000. PIERREFONDS 35, r. du Rocher. St-Laz. Lab. 67-36

HOTEL 29 No, Paris, pr. gde gare, touj. plein. B. 9 a., loy. 18.000, av. appt. Px : 2.000.000. FAHY, 43, r. N.-D.-Lorette. TRI. 36-43

TEINTURERIE b. plac., tenue 18 a. 2 p. cuis. A enlever 200.000 fr. REGE AUTRE, Centre, 550.000. 14, r. Drouot, Paris-9e.

CAFE D'ANGLE

14 m. façade, gd comptoir, bel. salle, gd appt 3 pièc. cuisine, s. d. b. Tenue 13 ans. Cède cause maladie. Gr. chiffre. 1.000.000. ABLEU 1, boulev. Bonne-Nouvelle.

CAFE COMPTOIR 625.000 fr., CITI bel emplacement, 2 salles. Neuf. Px : 1.450.000. 20, r. Mogador. TRI. 89-89.

FONDS TRANSPORTS av. patente TRANSPORTS lourd et léger et CAMION Citroën S roues bien chaussées, avec moteur de rechange. TRES BELLE AFFAIRE. Vend cause de maladie. PRIX : 550.000 fr. L'ETOILE D'ARGENT GOB. 41-08. 17, avenue du Parc-Montsouris.

RESTAURANT 40 couverts. Bail à vol. Loy. 10.500. Ten. 10 a. Bel empla. Px : 800.000. VERGNE-DOLLET 113, boulev. Sébastopol.

100 comptabilités Paris à céder 400.000. Tinot, 107, Bd Magenta

BAR emplacem. unique PIGALLE. Prix : 2.300.000 francs.

BAR-VINS à EMPORTER gde lic., banl. S.-E., b. sit., imp. client. Grand appartem. 650.000.

CAB. CONTENTIEUX pl. centre, b. amén. 1.800.000 fr.

COTE D'AZ. IMP. SAL. COIFF. gr. app. 4 mill. 5. MATHIEU, 20, rue de Turbigo.

VINS à emport. Cuves tireuses. Ten. 8 a. 550 inscr. 700.000 HOTEL d'angle, Gde artère. 52 ch. PRIX : 2.200.000 fr. BRISAC 92, boulev. Sébastopol.

HOTEL-BUR EAU en exclusivité. 72 n° tout conft, b. état, bien placé. Linge en double. En Société. Prix : 3.300.000. 18, av. Victoria. VICTORIA (Me Châtelet.)

Hte MODE MADELEINE, inval. lux. 5 p. princ. Long bail. 1.300.000. OTIC, 29, r. Mogador. TRI. 50-23.

MAGASIN plein centre tous commerces. Bail 9 a. ; loyer : 12.000. Prix : 450.000. I.P. IMM. HAVAS, 62, r. Richelieu RIC. 70-00. - Poste 94.

HOTEL PALACE

60 NUMEROS SUR RUE, dont 20 avec Cabin. de Toilette. Belle récept. Ascenseur. Confort. Chauff. Central. Bidets automat. URGENT, cause maladie. PRIX : 4.750.000 fr. ACTES en MAINS. MARFAN, 5, r. Havre. EUR. 43-53.

Occasions diverses **120 fr.**

Vds Nf Mot. Ind. De Vendeuvre 16 CV gazo bois S.E.V. oc. lot 8 ch. à piquer vis fer L.35 9 vis b. L.80. Ecr. : Tronchon, 61, La-Coudamine-17e.

ACHAT DE MEUBLES

Objets d'art, tapis, appart. compl. Rollin, 194, Fg St-Antoine. Dor. 63-71.

Ch. mach. à écr. bureau et port. Bodin, 5, r. Amboise. Ric. 96-65.

ACHAT PIANOS ORGUES

Labrousse, 33, r. Rivoli. Arc. 91-24

ACH. mach. à écr. et à calcul. Dr. S., 39 *ter*, pass. Montgallet (12e).

ACH. CHER vêtem. occ. Meubles, Tapis, Obj. div. Vais à domicile. THORN, 4, r. Berzélius. Tur. 98-36.

ACHETE b. Mach. à Ecr., à Calcul. Frégy, 52, r. Richelieu. Ric. 45-75

Ach. 2 MACHINES à ECR. b. état. Girard, 84, r. Rennes. LIT. 30-46.

Le directeur-gérant : Ph. BARRES.

FÉDÉRATION DU LIVRE — MARQUE SYNDICALE

Imprim. spéciale de *Paris-presse* 20, r. St-Marc Paris (2e).

R. BALLI. impr.

1 3456 C